



CABINET AGENDA DORDOGNE

22 RUE GAMBETTA
24000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 54 35 97
agenda24mcba@wanadoo.fr

Mr Philippe ZAWIEJA

Dossier N° 20-01-09-01 #SU

Attestation de surface privative (Carrez)

Désignation de l'immeuble

Adresse :	LES JARDINS DE LA COLLINE 1 BAT B 8 RUE DU CLOS FARDEIX 24750 TRELISSAC	
Référence cadastrale :	AO / 169-174	
Lot(s) de copropriété :	35	N° étage : 2
Nature de l'immeuble :	Immeuble collectif	
Étendue de la prestation :	Parties Privatives	
Destination des locaux :	Habitation	
Date permis de construire :	Non communiquée	



Désignation du propriétaire

Propriétaire : MR Philippe ZAWIEJA – 144 RUE DE COURCELLES 24750 TRELISSAC
Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Qualité du donneur d'ordre :
Identification :

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Christophe MERCHADOU
Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA DORDOGNE
22 RUE GAMBETTA – 24000 PERIGUEUX
N° SIRET : SIRET : 44036868600018 - APE : 742C
Compagnie d'assurance : ALLIANZ I.A.R.D N° de police : 49366477 Validité : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Réalisation de la mission

N° de dossier : 20-01-09-01 #SU
Ordre de mission du : 03/01/2020
Document(s) fourni(s) : Aucun
Commentaires : Néant



Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3^e Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

<p>Surface privative : 55,47 m² <i>(cinquante cinq mètres carrés quarante sept décimètres carrés)</i> Surface non prise en compte : 9,78 m²</p>
--

Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Appartement 2ème étage Entrée	Placard	0,57 m ²	
Appartement 2ème étage Entrée		5,47 m ²	
Appartement 2ème étage WC		1,12 m ²	
Appartement 2ème étage Salle de bains		2,88 m ²	
Appartement 2ème étage Chambre 1	Placard	1,04 m ²	
Appartement 2ème étage Chambre 1		9,71 m ²	
Appartement 2ème étage Chambre 2	Placard	1,04 m ²	
Appartement 2ème étage Chambre 2		9,71 m ²	
Appartement 2ème étage Séjour Salon avec coin cuisine		23,93 m ²	
Appartement 2ème étage Balcon	Balcon		9,78 m ²
SURFACES TOTALES		55,47 m²	9,78 m²

(1) Non prises en compte

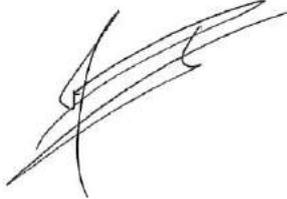


Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 09/01/2020

État rédigé à PERIGUEUX, le 09/01/2020

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise

Cabinet AGENDA Dordogne
22 rue Gambetta - 24000 PERIGUEUX
Tél. 05 53 54 35 97 / Fax 05 53 54 35 98
SARL CM EXPERTISE Agence de Carrez
SIREN 442 307 650 - RCS Périgueux
Email : agenda@cm-expertise.com



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes

Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhèrent GS n°146915

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CM EXPERTISES
Christophe MERCHADOU
22 rue Gambetta
24000 PERIGUEUX

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
 - garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :
- Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil.

(Amiante AVEC mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Mésures

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millèmes de copropriété, tantèmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exécution de toute activité de conception

Etat des lieux localif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Rénovation Energétique

Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D., au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés se sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (réalisation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 6 janvier 2020, Pour Allianz

